

F.A.S. DIRECTION

Vice-décanat aux affaires professorales

ÉLÉMENTS DE CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE CHANGEMENT DE STATUT

RATTACHEMENT MULTIPLE : *Il appartient à l'unité principale de constituer le dossier de changement de statut et d'y intégrer les éléments d'évaluation de l'unité secondaire.*

- *Toutefois, l'unité secondaire n'aura pas à se prononcer si la durée du rattachement à cette dernière est inférieure à deux (2) ans.*

Personne ressource : Julie Théberge (6674)
julie.theberge@umontreal.ca

NOM/PRENOM: X.....

FAC./DEPT./C. DE RECH.: X.....

OBJET: DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT (demi-temps à plein temps ou vice-versa)

PERIODE VISEE (durée et dates): A COMPTER DU.....

AVIS, RECOMMANDATIONS, AUTORISATIONS

PROFESSEURS OU COMITE	: vote: P: C: A:	date:	
DIRECTEUR	: favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	autorise <input type="checkbox"/>	
CONSEIL DE FACULTE ou autre (préciser)	: vote:	date:	N° dél.:
FAS	: vote:	date:	N° dél.:
CEFAS	: vote:	date:	N° dél.:
DOYEN	: favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	autorise <input type="checkbox"/>	

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**ESPACE RÉSERVÉ UNIQUEMENT
À LA DIRECTION DE LA FACULTÉ**

DATE:

doyen/directeur

ESPACE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE:

secrétaire

NOM/PRÉNOM: X.....

FAC./DÉPT./C. DE RECH.: X.....

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite) :

CHANGEMENT DE STATUT

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR

- Rang actuel.
- Désignation du demi-poste à occuper dans le cas d'un changement de demi-temps à plein temps.
- Évaluation de la compétence du candidat dans l'enseignement et la recherche, ainsi que de ses perspectives de carrière.
- Compte rendu des avis formulés par les membres de l'assemblée des professeurs.
- Toute information contextuelle, jugée pertinente, permettant de compléter le rapport du comité de sélection (demi-temps à plein temps) et l'avis des professeurs ou les lettres d'appréciation.
- Charge d'enseignement prévue (sigle, titre des cours, nombre de crédits, autres).
- Modalités de collaboration prévues avec l'unité secondaire dans le cas d'un rattachement multiple.

Signature du directeur

DATE :

CHANGEMENT DE STATUT

PIÈCES À JOINDRE (selon l'ordre suivant)		✓
1.	SPEF-1 et 1A (modèles : pages précédentes)	
2.	Rapport motivé du comité de sélection : a) composition du comité; b) description du poste; c) lieux de diffusion de l'affichage; d) identification des mesures prises dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes; e) identification des critères et du processus de sélection; f) identification des candidatures non retenues dans la liste restreinte (avec motifs); g) candidatures retenues selon l'ordre de priorité (avec motifs) en tenant compte des normes du Gouvernement canadien en matière d'immigration ¹ . (Dans le cas d'un changement de demi-temps à plein temps).	
3.	Éléments d'évaluation de l'unité secondaire , dans le cas d'un rattachement multiple.	
4.	Demande de changement de statut du professeur.	
5.	Mise à jour des activités (Curriculum vitae) sur lequel le professeur fera la synthèse de ses activités depuis la date de sa nomination au dernier rang s'il passe de demi-temps à plein temps . Joindre à la fin de ce document copie des lettres d'éditeurs lorsque les publications sont acceptées (A) ou soumises (S), dans le même ordre où elles sont présentées .	
6.	Toute autre pièce jugée utile par le professeur , à l'exception des publications.	
7.	Toute autre pièce jugée utile par le directeur et portée à la connaissance du professeur (les remarques particulières ou conditions qui ont pu être faites lors de l'engagement ou du renouvellement doivent être incluses à cet endroit).	

Pour un chargé d'enseignement : Transmettre le dossier en **deux (2) exemplaires (1 original et 1 copie)** au vice-décanat aux affaires professorales.

Pour les professeurs adjoints, agrégés et titulaires : Transmettre le dossier en **huit (8) exemplaires (1 original et 7 copies)** au vice-décanat aux affaires professorales.

¹ Les candidatures de citoyens ou immigrants reçus doivent être étudiées en priorité. Le département doit s'assurer qu'aucune d'elles ne satisfait aux critères de qualité recherchée dans tous les aspects du dossier avant de considérer les candidatures provenant d'étrangers.